



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	10

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 6 Mai à 9:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 26/04/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/05/2023.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, MM : NOALHAT Alexandre à M. CONDAT Daniel, POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Absents : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2023_04_14 – ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR POUR LE TERRAIN DE FOOT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la Loi n° 2018-528 du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque ;

Considérant les prévisions budgétaires votées le 7 avril 2023 ;

M. le maire présente des devis et informe que des travaux électriques sont à prévoir pour l'installation extérieure de ce défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE l'acquisition d'un défibrillateur au terrain de foot de Montfermy ;
2. RETIENT l'offre commerciale proposée par la Société SCHILLER France SAS pour un montant H.T. de 1 812,00 € ;
3. RETIENT l'option proposée par la Société SCHILLER France SAS pour l'installation par un technicien Schiller avec mise en service et initiation à l'utilisation du DAE ;
4. APPROUVE le contrat de maintenance et d'assistance triennal 1ère année de loyer offerte avec avenant à celui en cours ;

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le **16 MAI 2023**

ID : 063-216302380-20230506-2023_04_14-DE

Rechercher
Levraut

5. AUTORISE M. le maire à signer les offres commerciales, contrats et avenants avec la Société SCHILLER France SAS ;
6. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour faire réaliser les travaux électriques nécessaires à l'installation du défibrillateur ;
7. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour mener à bien l'exécution de cette délibération et signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

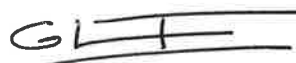
En mairie, le 10/05/2023

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance



Guy LEMAITRE